A-ét 1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS- AUTRES MODÈLES

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION : Quantessence Financial

.....

Forme juridique[1] : Société anonyme

Adresse : Boulevard du Roi Albert IIN° : 1..... Boîte : /

Code postal : 1000 Commune : Bruxelles.....

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone.....

Adresse Internet[2] : http://www.

Adresse e-mail [2]:

Numéro d'entreprise **BE 0771.932.136**

DATE 10/07/2023 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS en 000 EURO's[3] approuvés par l'assemblée générale 08/09/2023

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Exercice précédent du 29/07/2021 au 31/12/2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~**sont**~~ / **ne sont pas**[4] identiques à ceux publiés antérieurement.
Modèle de compte annuel qui déroge à celui prévu, déterminé par l'A.R. du[5]:

.....

Sont joints aux présents comptes annuels[2] :

Nombre total de pages déposées : 39.....

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

3 bis ; 5.3.1 ; 5.3.2 ; 5.4.1 ; 5.4.2 ; 5.5.1 ; 5.5.2 ; 5.5.3 ; 5.5.4 ; 5.5.5 ; 5.5.6 ; 5.6.1 ; 5.6.2 ; 5.7.1 ; 5.7.2 ; 5.7.3 ; 5.8.1 ; 5.8.3 ; 5.8.4 ; 5.8.5 ; 5.8.6 ; 5.12 ; 5.13 ; 5.16 ; 5.17 ; 5.19 ; 5.20 ; 5.21.1 ; 5.21.2 ; 5.21.3 ; 5.21.4 ; 5.22 ; 5.24.1 ; 5.24.2 ; 5.25 ; 5.30 ; 5.31 ; 8

Peter De Clerq
Administrateur délégué

1 Le cas échéant, la mention 'en liquidation' est ajoutée à la forme juridique.
2 Mention facultative.
3 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.
4 Biffer la mention inutile.
5 Mention de la base légale ou réglementaire qui justifie l'usage d'un modèle dérogatoire.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

DE CLERCQ Peter
Clos des Molons 1
1348 Louvain-la-Neuve
BELGIQUE
Début de mandat: 29-07-2021 Fin de mandat: 08-06-2027 Administrateur délégué

GOEMANS Pierre Yves
Rue des Atrébates 87
1040 Bruxelles
BELGIQUE
Début de mandat: 29-07-2021 Fin de mandat: 08-06-2027 Administrateur

HAUTEKIET Wim
Tier La Rocheblin 20
6940 Barvaux-sur-Ourthe
BELGIQUE
Début de mandat: 29-07-2021 Fin de mandat: 08-06-2027 Administrateur

PAPADOPOULOS Nikolaos
Mostecka 6
11800 Prague
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
Début de mandat: 29-07-2021 Fin de mandat: 08-06-2027 Administrateur délégué

VAN HENTENRYCK Cécile
Avenue des Bouleaux 3
1170 Bruxelles
BELGIQUE
Début de mandat: 29-07-2021 Fin de mandat: 08-06-2027 Administrateur

BDO REVISEURS D'ENTREPRISES BV
(B00023)
BE0431088289
Da Vincilaan 9 box E6
1930 Zaventem
BELGIQUE
Début de mandat: 10-09-2021 Fin de mandat: 11-06-2024 Commissaire
Directement ou indirectement représenté par:
KEGELS Bert (A01627)
Da Vincilaan 9 box E6
1930 Zaventem
Belgique

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ~~**ont**~~ / **n'ont pas*** été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission :

A. La tenue des comptes de la société**,
B. L'établissement des comptes annuels**,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
I. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux		10100		
II. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale		10200		
III. Créances sur les établissements de crédit	5.1	10300	1.105	58
A. A vue		10310	1.105	58
B. Autres créances (à terme ou à préavis)		10320		
IV. Créances sur clients	5.2	10400	70	
V. Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	10500		
A. D'émetteurs publics		10510		
B. D'autres émetteurs		10520		
VI. Actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable	5.4	10600		
VII. Immobilisations financières	5.5 / 5.6.1	10700		
A. Participations dans des entreprises liées		10710		
B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10720		
C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières		10730		
D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10740		
VIII. Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	5.7	10800	4.648	
IX. Immobilisations corporelles	5.8	10900	14	1
X. Actions propres		11000		
XI. Autres actifs	5.9	11100	596	8
XII. Comptes de régularisation	5.10	11200	89	3
TOTAL DE L'ACTIF		19900	6.522	70

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS DE TIERS		201/208	620	42
I. Dettes envers des établissements de crédit	5.11	20100	20	
A. A vue		20110	20	
B. Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20120		
C. Autres dettes à terme ou à préavis		20130		
II. Dettes envers la clientèle	5.12	20200		
A. Dépôts d'épargne		20210		
B. Autres dettes		20220		
1. A vue		20221		
2. A terme ou à préavis		20222		
3. Résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20223		
III. Dettes représentées par un titre	5.13	20300		
A. Bons et obligations en circulation		20310		
B. Autres		20320		
IV. Autres dettes	5.14	20400	592	42
V. Comptes de régularisation	5.15	20500	8	
VI. Provisions et impôts différés		20600		
A. Provisions pour risques et charges		20610		
1. Pensions et obligations similaires		20611		
2. Impôts		20612		
3. Autres risques et charges	5.16	20613		
B. Impôts différés		20620		
VII. Fonds pour risques bancaires généraux		20700		
VIII. Dettes subordonnées	5.17	20800		
CAPITAUX PROPRES		209/213	5.902	28
IX. Capital	5.18	20900	6.629	
A. Capital souscrit		20910	6.629	75
B. Capital non appelé		20920		
X. Primes d'émission		21000		
XI. Plus-values de réévaluation		21100		
XII. Réserves		21200		
A. Réserve légale		21210		
B. Réserves indisponibles		21220		
1. Pour actions propres		21221		
2. Autres		21222		
C. Réserves immunisées		21230		
D. Réserves disponibles		21240		
XIII. Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		21300	-726	-47
TOTAL DU PASSIF		29900	6.522	70

POSTES HORS BILAN

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Passifs éventuels	5.22	30100		
A. Acceptations non négociées		30110		
B. Cautions à caractère de substitut de crédit		30120		
C. Autres cautions		30130		
D. Crédits documentaires		30140		
E. Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers		30150		
II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	5.22	30200		
A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds		30210		
B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs		30220		
C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées		30230		
D. Engagements de prise ferme et de placement de valeurs mobilières		30240		
E. Engagements de rachat résultant de cessions rétrocessions imparfaites		30250		
III. Valeurs confiées à l'établissement de crédit		30300		
A. Valeurs détenues sous statut organisé de fiducie		30310		
B. Dépôts à découvert et assimilés		30320		
IV. A libérer sur actions et parts de sociétés		30400		

COMPTE DE RESULTATS (présentation sous forme de liste)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Intérêts et produits assimilés	5.23	40100		
A. Dont : de titres à revenu fixe		40110		
II. Intérêts et charges assimilées		40200		
III. Revenus de titres à revenu variable	5.23	40300		
A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable		40310		
B. De participations dans des entreprises liées		40320		
C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		40330		
D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières		40340		
IV. Commissions perçues	5.23	40400	6	
A. Courtages et commissions apparentées		40410		
B. Rémunération de services de gestion, de conseil et de conservation		40420		
C. Autres commissions perçues		40430	6	
V. Commissions versées		40500	1	
VI. Bénéfice (Perte) provenant d'opérations financières (+)/(-)	5.23	40600	-9	
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers		40610	-9	
B. De la réalisation de titres de placement		40620		
VII. Frais généraux administratifs		40700	639	47
A. Rémunérations, charges sociales et pensions		40710	379	18
B. Autres frais administratifs		40720	260	29
VIII. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		40800	38	
IX. Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : dotations (reprises) (+)/(-)		40900		
X. Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable : dotations (reprises) (+)/(-)		41000		
XI. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : utilisations (reprises) (+)/(-)		41100		
XII. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		41200		
XIII. Prélèvement sur le (Dotation au) fonds pour risques bancaires généraux (+)/(-)		41300		
XIV. Autres produits d'exploitation	5.23	41400	3	
XV. Autres charges d'exploitation	5.23	41500		
XVI. Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		41600	-677	-47

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
XVII. Produits exceptionnels		41700		
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		41710		
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		41720		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		41730		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41740		
E. Autres produits exceptionnels	5.25	41750		
XVIII. Charges exceptionnelles		41800		
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		41810		
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières		41820		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations (utilisations) (+)/(-)		41830		
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41840		
E. Autres charges exceptionnelles	5.25	41850		
XIX. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		41910	-677	-47
XIXbis.A. Transfert aux impôts différés		41921		
B. Prélèvements sur les impôts différés		41922		
XX. Impôts sur le résultat (+)/(-)	5.26	42000		
A. Impôts		42010	2	
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		42020		
XXI. Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		42100	-680	-47
XXII. Transfert aux (Prélèvements sur les) réserves immunisées (+)/(-)		42200		
XXIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		42300	-680	-47

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	49100	-726	-47
1. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(42300)	-680	-47
2. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	(21300P)	-47	
B. Prélèvements sur les capitaux propres	49200		
1. Sur le capital et les primes d'émission	49210		
2. Sur les réserves	49220		
C. Affectations aux capitaux propres	49300		
1. Au capital et aux primes d'émission	49310		
2. A la réserve légale	49320		
3. Aux autres réserves	49330		
D. Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	49400	-726	-47
E. Intervention d'associés dans la perte	49500		
F. Bénéfice à distribuer	49600		
1. Rémunération du capital	49610		
2. Administrateurs ou gérants	49620		
3. Autres allocataires	49630		

ANNEXE

I. ETAT DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (poste III de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. RELEVE GENERAL POUR LE POSTE DANS SON ENSEMBLE	(10300)	1.105	58
1. Créances sur les entreprises liées	50101		
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50102		
3. Créances subordonnées	50103		
B. RELEVE DES AUTRES CREANCES (A TERME OU A PREAVIS)	(10320)		
1. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit	50104		
2. Ventilation des autres créances (à terme ou à préavis) selon leur durée résiduelle			
a. Trois mois maximum	50105		
b. Plus de trois mois à un an maximum	50106		
c. Plus d'un an à cinq ans maximum	50107		
d. Plus de cinq ans	50108		
e. A durée indéterminée	50109		

II. ETAT DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (poste IV de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Créances sur les entreprises liées	50201		
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50202		
3. Créances subordonnées	50203		
4. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit	50204		
5. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur durée résiduelle			
a. Trois mois maximum	50205	70	
b. Plus de trois mois à un an maximum	50206		
c. Plus d'un an à cinq ans maximum	50207		
d. Plus de cinq ans	50208		
e. A durée indéterminée	50209		
6. Ventilation des créances sur la clientèle selon la nature des débiteurs			
a. Créances sur les pouvoirs publics	50210		
b. Créances sur les particuliers	50211		
c. Créances sur les entreprises	50212	70	
7. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur nature			
a. Effets commerciaux (y compris acceptations propres)	50213		
b. Créances résultant de la location-financement et créances similaires	50214		
c. Prêts à taux de chargement forfaitaire	50215		
d. Prêts hypothécaires	50216		
e. Autres prêts à terme à plus d'un an	50217		
f. Autres créances	50218	70	
8. Ventilation géographique des créances sur la clientèle			
a. Origine belge	50219		
b. Origine étrangère	50220	70	
9. Données analytiques relatives aux prêts hypothécaires avec reconstitution auprès de l'établissement ou assortis de contrats d'assurance-vie et de capitalisation			
a. Capitaux initialement prêtés	50221		
b. Fonds de reconstitution et réserves mathématiques se rapportant à ces prêts	50222		
c. Encours net de ces prêts (a - b)	50223		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
D. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50738P	xxxxxxxxxxxxx x	0
2. Mutations de l'exercice	50734		
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50735	6.238	
b. Cessions et désaffectations	50736		
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50737		
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50738		
4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50745P	xxxxxxxxxxxxx x	0
5. Mutations de l'exercice	50739		
a. Actées	50740	37	
b. Reprises	50741		
c. Acquises de tiers	50742	1.553	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50743		
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50744		
6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50745	1.590	
7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50746	4.648	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50824P	xxxxxxxxxxxxx x	1
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50820		
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50821	39	
b. Cessions et désaffectations	50822		
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50823		
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50824	40	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50830P	xxxxxxxxxxxxx x	
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50825		
a. Actées	50826		
b. Acquises de tiers	50827		
c. Annulées	50828		
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50829		
6. Plus-values au terme de l'exercice	50830		
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50837P	xxxxxxxxxxxxx x	0
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50831		
a. Actées	50832	1	
b. Reprises	50833		
c. Acquises de tiers	50834	25	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50835		
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50836		
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50837	26	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50838	14	

IX. AUTRES ACTIFS (poste XI de l'actif)

Ventilation du poste XI de l'actif si celui-ci représente un montant important	Exercice
Compte courant à recevoir Quantessence ltd	249
Recouvrement des impôts étrangers - Royaume-Uni	219
Compte courant à recevoir Quantessence Financial ltd	81
Garanties de location	19

X. COMPTES DE REGULARISATION (poste XII de l'actif)

	Codes	Exercice
1. Charges à reporter	51001	89.....
2. Produits acquis	51002	

X.bis REMPLOI DES FONDS DE CLIENTS SEGREGES

	Codes	Exercice
Total	51003	

XI. ETAT DES DETTES ENVERS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (poste I du passif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Dettes envers des entreprises liées	51101		
2. Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	51102		
3. Ventilation des dettes autres qu'à vue selon leur durée résiduelle			
a. De trois mois maximum	51103	20	
b. De plus de trois mois à un an maximum	51104		
c. De plus d'un an à cinq ans maximum	51105		
d. De plus de cinq ans	51106		
e. A durée indéterminée	51107		

XIV. ETAT DES AUTRES DETTES (poste IV du passif)

	Codes	Exercice
1. Dettes fiscales, salariales et sociales envers des administrations fiscales	51401	6
a. Dettes échues	51402	
b. Dettes non échues	51403	6
2. Dettes fiscales, salariales et sociales envers l'Office national de sécurité sociale	51404	42
a. Dettes échues	51405	
b. Dettes non échues	51406	42
3. Impôts		
a. Impôts à payer	51407	
b. Dettes fiscales estimées	51408	2
4. Autres dettes		
Ventilation si ce sous-poste représente un montant important		
Autres dettes Royaume-Uni		45
Salaire à payé		188
Fournisseurs		308

XV. COMPTES DE REGULARISATION (poste V du passif)

	Codes	Exercice
1. Charges à imputer	51501	8.....
2. Produits à reporter	51502	

XVIII. ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

A. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Capital social			
a. Capital souscrit au terme de l'exercice	20910P	xxxxxxxxxxxxx	75
b. Capital souscrit au terme de l'exercice	(20910)	6.629	

	Codes	Montants	Nombre d'actions
c. Modifications au cours de l'exercice			
Apport en nature		5.500	25.842
Augmentation de capital		1.054	0
d. Représentation du capital			
e. Catégories d'actions			
f. Actions nominatives	51801	xxxxxxxxxxxxx	25.942
g. Actions au porteur et/ou dématérialisées	51802	xxxxxxxxxxxxx	

	Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
2. Capital non libéré			
a. Capital non appelé	(20920)		xxxxxxxxxxxxx
b. Capital appelé, non versé	51803	xxxxxxxxxxxxx	
c. Actionnaires redevables de libération			

	Codes	Exercice
3. Actions propres		
a. Détenues par l'tablissement lui-même		
* Montant du capital détenu	51804	
* Nombre de parts	51805	
b. Détenues par ses filiales		
* Montant du capital détenu	51806	
* Nombre de parts	51807	
4. Engagement d'émission d'actions		
a. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION		
* Montant des emprunts convertibles en cours	51808	
* Montant du capital à souscrire	51809	
* Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	51810	
b. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION		
* Nombre de droits de souscription en circulation	51811	
* Montant du capital à souscrire	51812	
* Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	51813	
5. Capital autorisé non souscrit	51814	

	Codes	Exercice
6. Parts non représentatives du capital		
a. Répartition		
* Nombre de parts	51815	
* Nombre de voix qui y sont attachées	51816	
b. Ventilation par actionnaire		
* Nombre de parts détenues par la société elle-même	51817	
* Nombre de parts détenues par les filiales	51818	

B. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ETABLISSEMENT A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS REÇUES PAR L'ETABLISSEMENT

Quantessence Financial ltd – 25.942 actions nominatives

Le montant du capital tel qu'il apparait dans les comptes annuels ne correspond pas au montant du capital tel qu'il apparaît dans les publications de la société aux Annexes du Moniteur relativement aux opérations intervenues jusqu'au 31 décembre 2022. En effet, conformément à l'acte notarié d'apport d'universalité du 29 novembre 2022, le montant de l'augmentation de capital de la société ainsi que le nombre d'actions nouvelles à émettre par la société à titre de rémunération pour l'apport d'universalité, ont été établis sur la base de valeurs provisoires pour les besoins dudit acte et étaient, par voie de conséquence, également provisoires. Le montant définitif de l'augmentation de capital et le nombre définitif d'actions nouvelles à émettre par la société devant être confirmés par acte(s) notarié(s) subséquent(s) sur la base de la valeur nette comptable de l'universalité au 29 novembre 2022 et la valeur de marché définitive de l'universalité. Au jour de l'arrêt des présents comptes annuels, le montant définitif de l'augmentation de capital approuvée le 29 novembre 2022 a été déterminé et doit donc être pris en considération pour l'établissement desdits comptes. Ainsi, lors de l'acte notarié d'apport d'universalité du 29 novembre 2022, le capital de la société a été provisoirement augmenté à concurrence d'un montant provisoire de 4.855.667,34 pour le porter de 75.000 EUR à 4.930.667,34 EUR. Le montant définitif de l'augmentation de capital calculé sur la base de la valeur nette comptable de l'universalité au 29 novembre 2022 est de 5.499.830,20 EUR. Considérant l'augmentation de capital intervenue par ailleurs le 23 décembre 2022 à concurrence d'un montant de 1.053.855,00 EUR, le capital de la société au 31 décembre 2022 s'établit à un montant de 6.628.685,20 EUR. En revanche, la valeur définitive de marché de l'universalité n'étant pas encore connue, le nombre d'actions nouvelles émises le 29 novembre 2022 demeure provisoire et sera adapté ultérieurement.

XXIII. RESULTATS D'EXPLOITATION (postes I à XV du compte de résultats)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Ventilation des résultats d'exploitation selon leur origine			
a. Intérêts et produits assimilés	(40100)		
* Sièges belges	52301		
* Sièges à l'étranger	52302		
b. Revenus de titres à revenu variable : d'actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable	(40310)		
* Sièges belges	52303		
* Sièges à l'étranger	52304		
c. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans des entreprises liées	(40320)		
* Sièges belges	52305		
* Sièges à l'étranger	52306		
d. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	(40330)		
* Sièges belges	52307		
* Sièges à l'étranger	52308		
e. Revenus de titres à revenu variable : d'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	(40340)		
* Sièges belges	52309		
* Sièges à l'étranger	52310		
f. Commissions perçues	(40400)	6	
* Sièges belges	52311	6	
* Sièges à l'étranger	52312		
g. Bénéfice provenant d'opérations financières	(40600)	-9	
* Sièges belges	52313	25	
* Sièges à l'étranger	52314	-33	
h. Autres produits d'exploitation	(41400)		
* Sièges belges	52315		
* Sièges à l'étranger	52316		
2. Travailleurs inscrits au registre du personnel			
a. Nombre total à la date de clôture	52317	3	1
b. Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	52318	2,1	0,2
* Personnel de direction	52319		
* Employés	52320	2,1	0,2
* Ouvriers	52321		
* Autres	52322		
c. Nombre d'heures effectivement prestées	52323		
3. Frais de personnel			
a. Rémunérations et avantages sociaux directs	52324	324	14
b. Cotisations patronales d'assurances sociales	52325	20	2
c. Primes patronales pour assurances extralégales	52326	23	
d. Autres frais de personnel	52327	12	1
e. Pensions de retraite et de survie	52328		
4. Provisions pour pensions et obligations similaires			
a. Dotations (+)	52329		
b. Utilisations et reprises (-)	52330		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
5. Ventilation des autres charges d'exploitation si ce poste représente un montant important			
.....			
.....			
.....			
6. Autres charges d'exploitation			
a. Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	52331		
b. Autres	52332		
c. Ventilation des autres charges d'exploitation si ce poste représente un montant important			
.....			
.....			
.....			
7. Résultats d'exploitation relatifs aux entreprises liées	52333		
8. Charges d'exploitation relatives aux entreprises liées	52334		

XXVI. IMPOTS SUR LE RESULTAT

	Codes	Exercice
1. Impôts sur le résultat de l'exercice	52601	
a. Impôts et précomptes dus ou versés	52602	2
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	52603	
c. Suppléments d'impôts estimés	52604	
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	52605	
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	52606	
b. Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	52607	
3. Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		

4. Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

	Codes	Exercice
5. Sources de latences fiscales		
a. Latences actives	52608	
* Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	52609	538
* Autres latences actives		
b. Latences passives	52610	
* Ventilation des latences passives		

XXVII. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
a. A l'établissement (déductible)	52701	28	4
b. Par l'établissement	52702	4	1
2. Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
a. Précompte professionnel	52703	46	2
b. Précompte mobilier	52704		

XXVIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

A. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
1. Engagements importants d'acquisition d'immobilisations		
.....		
.....		
.....		
2. Engagements importants de cession d'immobilisations		
.....		
.....		
.....		

3. Litiges importants et autres engagements importants

4. Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge

	Code	Exercice
5. Pensions dont le service incombe à l'établissement lui-même : montant estimé des engagements résultant, pour l'établissement, de prestations déjà effectuées	52801	

Bases et méthodes de cette estimation

L'entreprise offre une assurance de groupe à tous ses employés. Les cotisations nécessaires ont été versées.
.....
.....
.....

6. Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan
A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation de ces risques et avantages est nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'établissement :

En 2023, 2 augmentations de capital en espèces ont déjà eu lieu, pour un montant de 2.737.912 ,00 euros en totalité.

En 2023, la valeur finale de la cession de l'entreprise sera déterminée définitivement.

	Exercice
B. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES EFFECTUEES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHE	
Mention de telles transactions si elles sont significatives, y compris le montant de ces transactions, la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la situation financière de l'établissement :	
En l'absence de critères juridiques permettant d'identifier les transactions entre parties liées en dehors des conditions normales du marché, aucune information n'a été incluse.	0.....
.....	
.....	
.....	

XXIX. RELATIONS FINANCIERES AVEC

	Codes	Exercice
A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ETABLISSEMENT SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
1. Créances sur les personnes précitées	52901	
a. Conditions principales des créances		
2. Garanties constituées en leur faveur	52902	
a. Conditions principales des garanties constituées		
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	52903	
a. Conditions principales des autres engagements		
4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
a. Aux administrateurs et gérants	52904	
b. Aux anciens administrateurs et anciens gérants	52905	

	Codes	Exercice
B. LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)		
1. Emoluments du (des) commissaire(s)	52906	18
2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
a. Autres missions d'attestation	52907	8
b. Missions de conseils fiscaux	52908	
c. Autres missions extérieures à la mission révisorale	52909	
3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
a. Autres missions d'attestation	52910	
b. Missions de conseils fiscaux	52911	
c. Autres missions extérieures à la mission révisorale	52912	

4. Mentions en application de l'article 133, § 6, du Code des sociétés

XXXII. DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ETABLISSEMENT S'IL EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Quantessence ltd
09360325
Cannon Street (2nd floor) 33
EC4M 5SB London
ROYAUME-UNI

Entreprise mère consolidante - ensemble le plus grand

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

Companies House
Crown Way
CF14 3UZ Cardiff
ROYAUME-UNI

** Si les comptes de l'établissement sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'établissement fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

N°	BE 0771.932.136	A-ét 6

BILAN SOCIAL (en euros)

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'établissement 200

TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein *(exercice)*	2. Temps partiel *(exercice)*	3.Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) *(exercice)*	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) *(exercice précédent)*
Nombre moyen de travailleurs	100	2,1		2,1 (ETP)	0,2 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	101	3.105		3.105 (T)	258 (T)
Frais de personnel	102	165.462,32		165.462,32 (T)	13.189,88 (T)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3.Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	3		3
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	3		3
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1		1
de niveau primaire	1200	1		1
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	2		2
de niveau primaire	1210	1		1
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	1		1
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	3		3
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTREES				
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	2		2
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'établissement	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	2
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	10
Coût net pour l'établissement	5823		5833	3.3893,95
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'établissement	5843		5853	

REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations.

Les règles d'évaluation ont été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent.
Dans l'affirmative, la modification concerne les installations, machines et outillage nouvellement acquis amortis sur 3 ans et influence le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR.

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur.

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant:
l'exercice précédent était un exercice abrégé.

II. Règles particulières

Immobilisations incorporelles:
Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend 6 238 064,01 EUR de frais de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill n'est pas supérieure à 5 ans.
Immobilisations corporelles:
Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice.
Amortissements actés pendant l'exercice
Immobilisations incorporelles:
L - NR 20,00% - 20,00% 20,00% - 20,00%

Installations, machines et outillage:
L - NR 20,00% - 33,33% 20,00% - 33,33%

Dettes:
Le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible.

Autres commentaires:

Il s'agit d'une mise à jour des états financiers déjà déposés, les états financiers normaux ayant été convertis au régime applicable aux sociétés de gestion de patrimoine et de conseil en investissement et aucune modification n'ayant été apportée.

Continuité

L'organe d'administration constate que l'article 3:6, §1, 6° du CSA est applicable et décide explicitement de maintenir l'évaluation dans la perspective de la continuité pour les raisons suivantes:

-Tout d'abord, la perte de l'exercice est due l'entreprise est encore en phase de démarrage.
-En outre, l'entreprise n'a pas encore de dettes en souffrance et peut continuer à honorer ses obligations de paiement.
-Au cours du prochain exercice, les activités seront poursuivies et développées et des revenus seront générés.
-L'actionnaire majoritaire a remis une lettre de confort au conseil d'administration dans laquelle il confirme qu'il continuera à soutenir la société pour une période de au moins 12 mois à compter de la date des comptes vérifiés et signés de la société pour l'année se terminant le 31 décembre 2022.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Cf. Annexe – Rapport des commissaires

Annexe – Rapport des commissaires

T : +32 (0)2 778 01 00
F : +32 (0)2 771 56 56
www.bdo.be

The Corporate Village
Da Vincilaan 9, box E6
Elsinore Building
B-1935 Zaventem

QUANTESSENCE FINANCIAL SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel
BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDO Bedrijfsrevisoren - BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.
BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.

T : +32 (0)2 778 01 00
F : +32 (0)2 771 56 56
www.bdo.be

The Corporate Village
Da Vincilaan 9, box E6
Elsinore Building
B-1935 Zaventem

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE QUANTESSENCE FINANCIAL SA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Quantessence Financial SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable. Ce rapport du commissaire fait suite à notre rapport de carence établi le 13 mai 2023 qui vous a été destiné, en l'absence des documents nécessaires pour nous permettre d'établir notre rapport dans les délais requis. Ce rapport du commissaire remplace notre rapport sur les comptes annuels établi le 19 juillet 2023 et destiné à l'assemblée générale statutaire du 20 juillet 2023.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 10 septembre 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023 . Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 2 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 6.522 kEUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 680 kEUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

BDO Bedrijfsrevisoren - BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.
BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.

Observation – Apport d'Universalité

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'explication reprise à l'annexe A-ét 5.18 du traitement de l'apport d'universalité à partir du 29 novembre 2022, dont la formalisation n'a pas été entièrement achevée à ce stade.

Observation – Support financier

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe A-ét 7 des comptes annuels qui mentionne l'existence du soutien financier fourni par la société mère jusqu'à la prochaine assemblée générale de la société.

Observation – Rectification des comptes annuels

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe A-ét 7 des comptes annuels qui décrit les raisons qui ont amené l'organe d'administration à décider, de rectifier les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

Etant donné que la société est une petite société non cotée, cette dernière n'est pas tenue d'établir un rapport de gestion, conformément à l'article 3:4 du Code des Sociétés et des Associations. La société se prévaut donc de cette dispense pour ne pas établir un rapport de gestion.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Mentions relatives à l'indépendance

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations, sauf :

 - la Société n'a pas respecté les dispositions du Code des sociétés et des associations en matière de délais de remise au commissaire et aux actionnaires des pièces requises ainsi que de convocation de l'assemblée générale ;

 - les comptes annuels n'ont pas été soumis à l'approbation de l'assemblée générale dans les délais prévus au Code des sociétés et des associations.

Bruxelles, 5 septembre 2023

Bert Kegels

Digitally signed by Bert Kegels
DN: cn=Bert Kegels, ou=AU, email=bert.kegels@bdo.be

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par Bert Kegels*
Réviseur d'entreprises
*Agissant pour une société